

Conseil Municipal du	26 septembre 2016	à	18h00
N°ordre	28	Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Subventions aux Parcours d'éducation artistique et culturelle, année 2016
N° identifiant	2016-0350		
Rapporteur(s)			
Date de la convocation	06/09/2016		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance			Tableau des subventions_PEAC_DEEC_delib_2016-0350_26092016.pdf Avenant n°3, convention financière_L'oreille est hardie_Ville de Poitiers_CM26092016
Membres en exercice	0		
Quorum			
Présents	0	<b>Maire</b>	
Absents	0		
Mandats	0	Mandants	Mandataires
Observations			

Projet de délibération étudié par:	Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Animation - Vie locale Direction Education-Egalité des chances
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : « développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre du Projet éducatif global.

Dans le cadre de son Projet éducatif global, la Ville de Poitiers contribue à mettre « l'Art et la Culture à la portée de toutes et de tous ».

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Direction de Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Vienne, elle soutient des projets qui contribuent aux « Parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) d'enfants et de jeunes scolarisés sur son territoire.

A ce titre, pour l'année scolaire 2016 – 2017, 14 projets sont labellisés PEAC :

- « Au Rythme de la Plume et du Pinceau », Association Culturelle et Sportive des Ecoles Publiques
- « Ecris-moi la suite », Association Culturelle et Sportive des Ecoles Publiques
- « Espace(s), frontière(s) de l'infini », Beaux-Arts, école d'Arts Plastiques
- « Cap sur Scène », Clique d'Arsène
- « Invitation aux Voyages », Compagnie de Louise
- « Réconfort Moderne », Association L'oreille est hardie, Confort Moderne.
- « Sous mon toit », Direction Education - Egalité des Chances, Ville de Poitiers
- « Parcours Crédit chansons Françaises », Jeunesse Musicales de France 86
- « Digitale Chorale », Lieu Multiple - Espace P. Mendès France
- « Cyberombre », Maison Persane
- « Compagnonage artistique Musidanse », Orchestre des Champs Elysées
- « Poésie en Chantier, Pablo Neruda », Saint Eloi Vivre Ensemble
- « Conte musical et masques », Théâtre de l'Etincelle
- « Création d'opéras », Vienne en Voix.

Après examen des dossiers par le jury de l'appel à projets PEAC (DRAC Nouvelle Aquitaine, DSDEN de la Vienne et Ville), il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé.

Un montant global total de 24 530 euros (23 000 euros pour les projets, 1 530 euros pour la formation) est consacré à l'ensemble de ces projets.

Il vous est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Poitiers ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière initiale qui détermine le montant de la subvention accordée à l'Association L'oreille est hardie.

La dépense sera imputée conformément aux imputations mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données de l'association au cours de l'instruction.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

Culture - Patrimoine

**Subventions proposées au vote du Conseil Municipal du 26 septembre 2016**

**2016-0350**

		Valorisation N-1		Total accordé exercice N-1	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur	Impuation budgétaire
		Poitiers	Grand Poitiers					Type de décision	Periode d'attribution pour la structure
<b>LA CHAPELLE ROYALE - ORCHESTRE DES CHAMPS ELYSEES</b>	325 806 925 00047	FR7617515900000816020512589	Demande : 3 480 € AFFECTEE	Projet découverte musique et danse par un compagnonnage de l'Orchestre des Champs-Elysées avec 2 classes des écoles C. Perrault et A. Daudet, dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (2016-2017). Rencontres avec des musiciens de l'Orchestre des Champs-Elysées et danseurs du Centre Chorégraphique National de la Rochelle, approche concrète de concerts de musique classique (à travers la danse) et d'éveil du sens critique. En partenariat avec le Centre Chorégraphique National de la Rochelle, le Conservatoire de Poitiers, le Théâtre et Auditorium de Poitiers et les classes du projet musidanse.		2 000 €	2 000 €	Education - Égalité des chances 0/213/657/4/5210/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)	
<b>LA CLIQUE D'ARSENE</b>	390 734 333 00037	FR7619406000039015889011124	Demande : 3 000 € AFFECTEE	Projet théâtre "Cap sur Scène" de la la Compagnie de la Clique d'Arsène (4ème année) avec les enfants de l'école élémentaire M. Pagnol, dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (2016-2017).		10 000 €	12 000 €	Education - Égalité des chances 0/213/657/4/5210/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)	
<b>LA COMPAGNIE DE LOUISE</b>	797 672 730 00018	FR7642559000704102003190076	Demande : 2 000 € AFFECTEE	Projet théâtre "invitation au voyage" dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (2016-2017). 2 classes de l'école élémentaire A. Boulloux. Au delà des créations de spectacles, La Compagnie de Louise développe l'éducation artistique et culturelle, par le biais des spectacles et sous toutes les formes attenantes possibles : bords de plateaux, rencontres dans les classes d'élémentaires et de collèges, ateliers intergénérationnels, échanges avec des publics dits "délicats" (prisonniers, immigrés en apprentissage de la langue, etc.). En collaboration avec La Comédie de Poitou-Charentes.		2 500 €	2 000 €	Education - Égalité des chances 0/213/657/4/5210/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)	

Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1 Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N Grand Poitiers	Montant proposé au vote l'exercice N	Montant TOTAL voté exercice N	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Impuation budgétaire Période d'attribution pour la structure
L'OREILLE EST HARDIE 321 486 896 00020	386 000 €	20 966 €	441 000 €	2 500 €	443 500 €	Education - Égalité des chances 01/09/2016 VERSEMENT UNIQUE 01/09/2016 au 31/08/2017
Demande : <b>2 500 €</b> AFFECTEE	FR7642559000422102052240974	Projet de sensibilisation au patrimoine, à l'architecture et à la création artistique musicale et plastique en lien avec la réhabilitation du Confort moderne (écoles élémentaires Paul Blet, Colligny-Cornet), dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (2016-2017).	<b>2 500 €</b>			
THEATRE DE L'ETINCELLE 492 591 912 00018	FR7613335004010893790373632	Projet "Conte musical et masques" (Parcours d'Education Artistique et Culturelle 2016-2017) constitué de deux parcours : "Masques et jeu théâtral" (intervenant artistique : Roujena Iossifova) et "Percussions, musique" (intervenant artistique Michel Zivkovic). Avec 1 classe de CM2 de l'école Saint-Exupéry et les 4 classes de 6ème du collège Camille Guérin à Poitiers. Travail en étroite collaboration entre artistes et enseignants (professeurs de français : écriture des textes, narration, professeur de musique : participation à la création musicale). Rencontre avec une oeuvre artistique : le spectacle "Si vos pas vous mènent un jour" du Théâtre de l'Etincelle (à la Maison de la Gibauderie) pour 4 classes du collège et 4 classes de l'école élémentaire Saint Exupéry. Parcours "Masques et jeu théâtral" : fabrication des masques et jeu avec les masques réalisés par la classe de CM2. Parcours "Percussions, musique" : percussions avec les classes de 6ème. Mise en scène globale de chacun des 4 contes comprenant la narration, le jeu avec les masques et la musique.		<b>1 500 €</b>	1 500 €	Education - Égalité des chances 01/09/2016 VERSEMENT UNIQUE 01/09/2016 au 31/08/2017

Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1 Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Impuation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure	
<b>VIENNE EN VOIX - VEV</b>  524 870 011 00011	FR7619406000380000805270-1052			1 500 €	1 500 €		

Création de deux opéras pour enfants des cycles 2 et 3 (CP au CM2) dans le cadre des Parcours d'éducation artistique et culturelle (2016-2017) : "Myla et Louise; histoires d'opéras". Parcours prenant en compte différentes esthétiques artistiques : l'éducation musicale, l'art dramatique, les arts visuels. Conception et élaboration de 2 opéras dans leur globalité, valorisation dans leur représentation finale. Rencontre tout au long de l'année des artistes, instrumentistes, chanteurs lyrique, metteur en scène afin de co-construire le parcours. Mémorisation d'une dizaine de chants, de la dramaturgie et de la mise en scène. Aide à la rémunération des artistes sur le suivi du parcours.

*Demande : 1 500 €  
AFFECTÉE*



EX002020  
2016-0350

## AVENANT N°3 A LA CONVENTION FINANCIERE 2016

### L'OREILLE EST HARDIE

Entre d'une part,

La Ville de Poitiers représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2016,

Et d'autre part,

L'association dénommée L'OREILLE EST HARDIE inscrite au SIRET sous le numéro 32148689600020, dont le siège social se situe 185 RUE DU FAUBOURG DU PONT NEUF 86000 POITIERS, représentée par son directeur Monsieur Yann CHEVALIER,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

L'association « L'OREILLE EST HARDIE » a pour objet : L'association a pour objet la promotion et le développement à Poitiers et dans sa région d'activités axées, principalement mais pas exclusivement, autour de deux disciplines artistiques : les musiques actuelles et les arts visuels.

A ce titre, son activité recouvre :

- la gestion des locaux dits « Le Confort Moderne », situé au 185 rue du Faubourg du Pont Neuf à Poitiers, complexe culturel compose de deux salles de concerts, deux espaces d'expositions, six locaux de répétition, un débit de boissons, des espaces techniques et administratifs, une cour, un Jardin ainsi que des espaces mis à disposition de projets associatifs ou commerciaux,
- la diffusion musicale : organisation de concerts dans et hors du Confort Moderne, de façon régulière ou évènementielle, en tant que producteur ou diffuseur de spectacles vivants,
- la diffusion des arts visuels: organisation d'expositions dans et hors du Confort Moderne, de façon régulière ou évènementielle,
- l'aide à la création, l'accompagnement et le développement de projets artistiques,
- la médiation aux publics et l'éducation artistique et culturelle, notamment à destination des enfants et adolescents,
- l'édition et la vente d'œuvres de l'esprit et la prestation de services, notamment en matière de techniques du spectacle et de l'exposition,
- toutes autres actions, et notamment de formation et de réflexion, concourant à une meilleure reconnaissance des pratiques amateurs et professionnelles issues des champs de la jeune création contemporains.

L'association confie l'exploitation du débit de boissons situé au Confort Moderne à la SARL LE CONFORT MODERNE.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à l'association une aide sous forme d'une subvention affectée.

Cette subvention d'un montant de 2 500 € est attribuée pour le projet « Réconfort Moderne » dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC).

Compte tenu des premières décisions soit 441 000 € et du soutien susvisé, l'aide totale de la Ville de Poitiers s'élève à 443 500 € au titre de l'exercice budgétaire 2016.

## **ARTICLE 3 : DOCUMENTS A FOURNIR**

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice N-1, le budget prévisionnel N+1 ainsi que tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

Dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, l'association devra transmettre au service référent un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses destinées à l'objet de la subvention.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT**

Cette aide de la Ville de Poitiers fera l'objet d'un seul versement.

## **ARTICLE 5 : VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2016. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

## **ARTICLE 6 : RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers,  
Le

Le Directeur de l'Association,

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée

Yann CHEVALIER

Laurence VALLOIS-ROUET